

La gauche veut davantage de logements bon marché

GENÈVE Deux initiatives sont lancées pour augmenter le nombre de logements d'utilité publique dans les zones de développement

C'est un large front que la gauche genevoise a réuni pour relancer la production de logements d'utilité publique (LUP) et d'habitations bon marché (HBM) dans le canton. Les trois partis de l'Alternative (PS, Verts et SolidaritéS) ont reçu l'appui des syndicats, de l'Asloca, des coopératives et de plusieurs associations d'habitants pour lancer lundi deux initiatives cantonales (LT du 20.02.2016). La première vise à augmenter la proportion de logements «abordables» dans les zones de développement, la seconde veut interdire tout déclassement ailleurs que dans ces zones en période de pénurie. La récolte des 7403 signatures nécessaires pour valider les textes prendra fin le 15 juillet.

Aux yeux des initiants, le constat est sans appel: les logements qui voient le jour dans le canton ne répondent pas aux besoins prépondérants de la population. «Sur les dix dernières années, la moitié des constructions produites ont été des propriétés par étages (PPE) ou des villas», avance Pablo Cruchon de SolidaritéS. Selon lui, il s'agit

aujourd'hui de corriger une distorsion entre le nombre de logements d'utilité publique existants, soit environ 10% de l'ensemble du parc immobilier, et le nombre de Genevois à bas revenu, soit quelque 30% des contribuables.

Par ailleurs, la gauche souhaite que la moitié des logements construits dans les zones de développement soit le fruit de maîtres d'ouvrage sans but lucratif, tels que des fondations de droit public ou des coopératives. «Ces dernières permettent d'obtenir des loyers de 15 à 20% en dessous du marché», argue la conseillère nationale écologiste Lisa Mazzone. Ce point particulier a fait réagir la Chambre genevoise immobilière. Cette dernière estime que «ni l'Etat, ni les maîtres d'ouvrage sans but lucratif n'ont les moyens financiers de réaliser les logements dont les Genevois auraient besoin».

Questionné sur ces deux textes, le conseiller d'Etat chargé du Logement, Antonio Hodgers, regrette «l'escalade du conflit» autour de la question du logement. «Je privilégie toujours la voie médiane choisie par le Conseil d'Etat. A savoir qu'il faut construire des logements locatifs pour au moins deux tiers du programme dont un tiers de logements d'utilité publique.» ■ OLIVIER FRANCEY